

SITE NATURA 2000 : « VALLEE DU GARDON DE MIALET »

Compte rendu du comité de pilotage n°19

Saint-Etienne-Vallée-Française, mardi 9 décembre 2025

• Personnes présentes :

Anne Salvado, Région Occitanie - Service Natura 2000

Pierre Plagnes, maire de Saint-Martin-de-Lansuscle, président du comité de pilotage Natura 2000 et représentant de la CC des Cévennes au Mont-Lozère

Séléna Rolando, chargée de mission Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet, CC des Cévennes au Mont-Lozère

Patrick Valdeyron, maire de Saint-Etienne-Vallée-Française

Roger Travier, association FACEN – FNE

Pierre Rouillon, association Païs

Frédéric Galle, Office National des Forêts Lozère (ONF 48), et son stagiaire

Rénald Vagner, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons

Ulrick Chantepie, Direction Départementale des Territoires de Lozère (DDT 48)

Jean Hannart, maire de Sainte-Croix-Vallée-Française

Christine Reboul, mairie de Moissac Vallée Française

Yves Desmaret, Conseil Départemental du Gard (CD 30), patrimoine naturel

Tom Rossignol, Parc National des Cévennes

Jeanine Julien, mairie de Gabriac

Jeannine Bourrely, CRPF Occitanie

Juan Pablo Rodriguez, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles

Célia Barbezant, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles

Cécilia Marchal, communauté des communes (CC) Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires

Serge André, mairie de Saint-André-de-Lancize

Jean-Pierre Jouve, Fédération de Randonnée du Gard

• Personnes excusées :

Aurélie Maillols, Région Occitanie - Conseillère régionale

Sylvain Mateu, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM 30)

Robert Aigoin et Michèle Manoa, conseillers départementaux du canton du Collet de Dèze

David Flayol, mairie de Molezon

Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération

Karine Bonacina, Agence de l'eau RMC délégation de Montpellier

Fabien Sané, Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE)

Valérie Fuscien, sous-préfète de Florac

Denis Pit, président de FRANSYLVA Lozère

Lise Cantu, Conservatoire Botanique National Méditerranéen

Ouverture de la séance du 19^e comité de Pilotage du Site Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet

Introduction

Une première prise de parole du président de Comité de Pilotage, **Pierre Plagnes**, a lieu pour remercier les personnes présentes.

Séléna Rolando remercie les participants de leur présence, ainsi que la mairie de Saint-Etienne-Vallée-Française pour avoir mis à disposition la salle, et présente les personnes excusées.

Après un tour de table, **Séléna Rolando** annonce l'ordre du jour :

- 1 - Désignation de la structure porteuse et de la présidence du COPIL, présenté par la Région
 - 2 - Bilan de l'année 2025 - Bilan triennal
- Une pause durant laquelle un atelier sur la lettre d'information 2026 aura lieu.
- 3 - Présentation du programme 2026
 - 4 - Rappel : dotation biodiversité aménité rurale et Evaluation d'Incidence Natura 2000
 - 5 - Temps d'échange et questions

1 - Désignation de la structure porteuse et présidence du COPIL

Anne **Salvado** du Service Natura 2000 de la Région Occitanie prend la parole pour rappeler le rôle de la Région en tant qu'autorité administrative et de gestion référente des sites Natura 2000 exclusivement terrestres qui accompagne technique, administrativement et financièrement les collectivités animatrices de sites Natura 2000 et conduit, entre autres, la procédure de désignation des collectivités porteuses et la présidence du COPIL (renouvellement tous les 3 ans).

Elle précise le contexte particulier d'élection de président de COPIL malgré les élections municipales qui se tiendront en mars 2026 : si le président de COPIL désigné aujourd'hui n'est pas élu suite aux élections municipales, alors une nouvelle élection de présidence de COPIL aura lieu durant la prochaine réunion de ce comité en décembre 2026.

1.1. Désignation de la Présidence du Comité de Pilotage

Anne Salvado procède à la désignation de la présidence du COPIL, pour une durée de 3 ans (2026-2028).

Pierre Plagnes est candidat pour poursuivre sa présidence au comité de pilotage du site.

Sans abstention ni voix contre, Pierre Plagnes est élu Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet, à l'unanimité.

1.2. Désignation de la structure animatrice du site Natura 2000 pour trois ans

Anne Salvado procède à la désignation de la structure animatrice, pour une durée de 3 ans (2026-2028).

La communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, structure porteuse actuelle et représentée par Pierre Plagnes lors de cette réunion, se propose comme candidate pour poursuivre l'animation du site.

Sans abstention ni voix contre, la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère est désignée comme structure animatrice du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet, à l'unanimité.

Anne Salvado précise que cette désignation devra être validée par délibération du conseil communautaire.

Anne Salvado finit par une explication du bilan triennal attendu. A l'échéance des 3 ans d'animation, la structure doit réaliser ce bilan triennal. L'animateur/trice du site doit alors soumettre au COPIL un rapport qui retrace les mesures du Document d'Objectifs (DOCOB), le document de gestion du site, qui ont été mises en œuvre avec leurs indicateurs de réalisation. Ce rapport doit faire part des réussites et des difficultés rencontrées et doit proposer des perspectives de travail pour les 3 prochaines années, avec si nécessaire des modifications des actions, des fiches espèce ou habitat.

Anne Salvado remercie le comité pour son écoute.

2 - Bilan de l'année 2025 - Bilan triennal

2.1. Bilan de l'année

Séléna Rolando prend la parole pour présenter le bilan annuel d'animation de l'année 2025.

Tout d'abord, un rappel du site Natura 2000 et de ses généralités est effectué. Natura 2000 a vocation à protéger l'environnement tout en maintenant un équilibre avec les activités économiques, sociales et culturelles sur le site.

En 2025, le budget validé a été de 64 190.60€ financé à 100% par le FEADER (80%) et la Région (20%), seule la prestation de formation par l'OFB n'a pas été réalisée. **Séléna Rolando** précise en quoi consistent les 4 autres prestations (*cf. présentation en pièce jointe*).

Au sujet des prestations concernant les contrats engageant des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), **Anne Salvado** rajoute que ces contrats agricoles sont financés par la DRAAF, s'agissant de la contractualisation des agriculteurs, et que Natura 2000 finance l'animation du PAEC, les formations des agriculteurs, les diagnostics agro-éco ainsi que les plans de gestion.

Séléna Rolando détaille également les frais de personnel.

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) : Dernière année de contractualisation

Cette année, à Moissac-Vallée-Française s'est tenue la formation MAEC obligatoire avec les exploitants ayant contractualisé en 2025, qui constitue la dernière année de contractualisation pour ce PAEC. Cette formation fut mutualisée avec le site Natura 2000 de Falaises d'Anduze.

La formation consiste en la présentation des habitats et espèces qui concernent les exploitants ainsi que les enjeux qui leur sont inhérents, des cahiers des charges qu'ils ont acceptés de suivre en signant, et constitue une journée d'échange entre agriculteurs, pour discuter de leurs difficultés, leurs pratiques.

Une partie sur le terrain a été réalisée l'après-midi pour mobiliser ce qui a été présenté le matin, et des documents de synthèse leur ont été fournis à la fin de cette formation.

Les problématiques qui en sont ressorties relevaient de la difficulté à mobiliser la ressource fourragère ce qui est intrinsèquement lié à la faible proportion de milieux ouverts mobilisables sur le site, et la question de la ressource en eau qui est une inquiétude grandissante avec les sécheresses plus sévères au fil des ans. Enfin, il a aussi été discuté des dégâts causés par les sangliers.

La fin de la formation 2023-2024 a aussi eu lieu en ce début d'année, ce qui explique la quantité de temps passé sur cette mission d'animation du PAEC.

Contrat Natura 2000 : Aménagement pour les chauves-souris

À St-Martin-de-Lansuscle, les travaux d'aménagement du toit de l'église réalisés en 2024 ont été rappelés et le premier suivi a été mené cette année. Aucune chauve-souris n'a été observée lors de cette prospection, mais **Séléna Rolando** précise que la colonisation peut mettre du temps, et que cet inventaire est à réitérer. Elle rappelle également que les Cévennes constituent une zone refuge pour ce groupe de mammifère et qu'il faut le préserver en conséquence.

Anne Salvado informe que tout propriétaire peut bénéficier d'un contrat Natura 2000 pour aider à la réalisation de ce genre de travaux favorisant la biodiversité. Lorsqu'une commune contractualise, elle autofinance à 20% tandis que lorsque c'est un propriétaire privé, il est 100% financé. La mise en place d'un contrat Natura 2000 doit être discutée au préalable avec l'animatrice du site Natura 2000 (conditions d'éligibilité à vérifier).

Séléna Rolando incite les communes à informer leurs habitants que la chargée de mission peut être sollicitée pour venir faire des prospections chez les particuliers ayant des chauves-souris chez eux. En effet, cette action permet d'acquérir des données naturalistes tout en sensibilisant les habitants sur ces espèces protégées.

Les suivis des précédents contrats Natura 2000 sont abordés :

- Un suivi de l'engorgement en eau d'un pré humide a été réalisé,
- Une écoute d'ultrasons en sortie de gîte d'une grotte dont l'entrée naturelle a été réaménagée pour favoriser les chauves-souris,
- Le suivi de la croissance des pins de Salzmann plantés sur la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française.

Suivi d'habitat et d'espèce : le Pin de Salzmann

Séléna Rolando remet en contexte l'étude actuelle sur le pin de Salzmann sur la commune de Mialet en présentant sa patrimonialité, les menaces le concernant et l'historique des actions réalisées en sa faveur sur le site Natura 2000.

La cartographie de ses pins au GPS de précision réalisée cette année va permettre de se détacher des contraintes liées aux étiquettes physiques indiquant quels pins sont validés comme génétiquement purs, ainsi que de renouveler la cartographie actuelle de cette espèce sur la zone du Col d'Uglas de manière bien plus précise et exacte.

L'objectif est d'utiliser ces informations pour réaliser de l'animation foncière sur cette zone-ci et sensibiliser les propriétaires.

Roger Travier demande qui achèterait ces parcelles.

Séléna Rolando répond que le CEN Occitanie est en mesure de faire de l'acquisition foncière et qu'ils sont déjà propriétaires de quelques parcelles sur le Col d'Uglas. Elle fait ensuite le lien avec le contrat

Natura 2000 de plantation de pins de Salzmann en place sur Saint-Etienne-Vallée-Française, et présente les résultats satisfaisants de cette année concernant la croissance des semis plantés, comparée à la croissance naturelle des jeunes pins de Salzmann au Col d'Uglas.

Pierre Plagnes précise que ce contrat est réalisé en partenariat avec l'ONF.

Jean Hannart interroge sur la question de la gestion de l'eau, et si on peut avoir une idée de l'impact de la ressource en eau sur ce pin ?

Pierre Plagnes et **Frédéric Galles** répondent que cette zone de plantation est divisée en plusieurs secteurs avec différentes conditions pédologiques connues, donc des analyses concernant la différence de croissance en fonction des types de sol ou données météo sont clairement possibles et prévues.

Séléna Rolando finit sur ce sujet en parlant du projet de labelliser cette zone comme porte graine dans le futur.

Animation et sensibilisation : le Rallye Nature

La chargée de mission finit le bilan annuel avec le Rallye Nature, dont c'était la 10^{ème} édition cette année. Elle explique le dérouler et l'objectif du Rallye Nature, et présente les co-organisateurs partenaires. Cette année, il s'est déroulé à Mialet et le thème était l'Atlas de biodiversité communale avec cette fois-ci des discussions sur les actions de gestion.

Cécilia Marchal, animatrice Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint-Jean, prend le relais en tant que co-organisatrice du Rallye Nature, et détaille les ateliers et la biodiversité abordée lors de cette édition. Elle ajoute que, dans un second temps, les animatrices Natura 2000 interviennent en classe pour valoriser les connaissances acquises. Cette année, l'intervention était axée sur les menaces et la gestion adaptée.

Séléna Rolando conclue en parlant d'une autre animation auprès d'un groupe scolaire de lycéens qui a été réalisée avec le Parc à la Magnanerie de la Roque sur Molezon.

Jean Hannart exprime sa déception qu'il n'y ait plus d'animation régulière à cette Magnanerie.

Un rappel est effectué par **Anne Salvado** et **Séléna Rolando** des espèces et habitats sur lesquels il est possible de travailler dans le cadre de Natura 2000 : ce sont les espèces et habitats dit d'intérêt communautaire qui proviennent de la liste inscrite dans la directive Habitat Faune Flore. Le site a une fiche synthèse et un Formulaire Standard de Données qui listent les habitats et les espèces qui le concerne.

Jeannine Bourrely intervient sur le sujet des habitats d'intérêt communautaire en demandant quelles seraient les évolutions de cette liste notamment car les sites Natura 2000 cévenoles se concentrent sur la châtaigneraie qui n'est pas du territoire et qui est en train de mourir, il faudrait prendre en compte le changement climatique pour ces évolutions.

Anne Salvado informe que l'Union Européenne est consciente du changement climatique et travaille actuellement sur sa prise en compte dans Natura 2000, mais il faut comprendre qu'il est difficile de modifier les annexes de ces directives européennes.

Cécilia Marchal ajoute que Natura 2000 travaille sur d'autres habitats forestiers et que la châtaigneraie est également préservée pour sa qualité d'habitat d'espèces.

2.2. Bilan triennal

Séléna Rolando rappelle les objectifs du bilan triennal énoncés plus tôt par Anne Salvado (*cf. rapport triennal en pièce jointe*).

Concernant les réussites durant ces 3 années d'animation, beaucoup de travail a été fait sur les milieux ouverts avec le PAEC qui aborde bon nombre de mesures du DOCOB. Le rallye nature est également une animation annuelle de sensibilisation qui se pérennise et reste en mémoire des élèves.

Les difficultés sur ces 3 années d'animation sont orientées vers les actions sur le domaine de l'eau qui sont bien moins mises en œuvre. Le site Natura 2000 a des partenaires qui travaillent dessus et qui permettent certes de rester informer mais cela n'est pas jugé suffisant et trop passif.

Il y a d'autre part un manque d'actions d'animation et de sensibilisation sur le site alors que les habitants de la vallée sont intéressés.

Il a été relevé durant ce rapport triennal que des indicateurs de réalisation seraient à retravailler pour certaines actions du DOCOB (*cf. présentation en pièce jointe*).

Les perspectives de travail pour les 3 prochaines années d'animation reflètent ce qui a déjà été souligné : maintenir les efforts sur ce qui est déjà bien mis en place et intégrer de nouveaux efforts sur les actions de gestion relevant du domaine de l'eau.

Anne Salvado informe que Natura 2000 ne priorise pas les actions sur les espèces exotiques envahissantes compte tenu de la complexité de leur gestion. Si des actions doivent être réalisées, elles sont orientées vers un financement « fonds vert » porté par la DREAL

Durant la pause, des post-it et la lettre d'information de 2024 sont mis à disposition des participants afin qu'ils puissent proposer ce qu'ils aimeraient voir dans la future lettre.

11 propositions ont été récoltées.

3 - Présentation du programme 2026

Séléna Rolando introduit le programme prévisionnel et propose les projets pour l'animation du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet de l'année 2026 (*cf. présentation en pièce jointe*).

Roger Travier questionne sur le budget national qui pourrait limiter le financement Natura 2000.

Anne Salvado répond que la convention financière entre l'Etat et la Région permet le financement jusqu'en 2027.

Pierre Plagnes demande des nouvelles concernant les paiements des précédentes années d'animation.

Anne Salvado répond que le retard a été en partie dû initialement au transfert de compétence à la Région, mais actuellement c'est en raison des priorités données à d'autres dispositifs FEADER, autres que Natura 2000, au niveau de l'organisme payeur qui est l'ASP.

Séléna Rolando présente les 3 prestations proposées en 2026. D'abord, la lettre d'information qui devrait être réalisée en fin 2026, et pour laquelle elle remercie les personnes ayant proposé des idées de sujet à aborder. Il y a également une formation auprès de l'OFB, ainsi qu'une étude de l'état de conservation des prairies de type maigres de fauche sur le site Natura 2000 dans le cadre de la convention opérationnelle avec le CEN Occitanie.

Sur les actions de sensibilisation, le projet de réalisation de sessions de médiation sur les points de baignade durant l'été est discuté : **Roger Travier** expose l'idée d'installer des panneaux dans les campings, à laquelle **Séléna Rolando** répond que des panneaux sont déjà en place sur des points stratégiques de baignades pour sensibiliser mais que cela n'est pas suffisant.

Jean Hannart ajoute que la baignade est un atout touristique pour les communes et que des profils de baignades sont établis, mais que les règles ne sont simplement pas respectées.

Yves Desmaret informe qu'une étude du CNRS est en préparation pour déterminer l'impact de la fréquentation sur les milieux naturels sur 2 sites Natura 2000 environnants. Le sujet des barrages estivaux créant des retenus d'eau pour la baignade sur le gardon est également abordé.

4 – Rappels

4.1. Dotation sur les aménités rurales

La dotation sur les aménités rurales est à nouveau présentée cette année.

Ces fonds aident les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée (Parc national, Natura 2000, etc), à financer des projets locaux favorisant la transition écologique, la préservation des services environnementaux et l'amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité territoriale.

Le COPIL s'accorde pour dire qu'il est pertinent que la dotation sur les aménités rurales soit mobilisée pour des actions en faveur de la biodiversité. Des exemples d'utilisation sont cités : restauration de mares ou haies, organisation d'animation nature pour les habitants ou groupes scolaires, installation de panneaux de sensibilisation, acquisition de matériel naturaliste pour les écoles.

4.2. Evaluation d'incidence

Cette année, l'animatrice Natura 2000 a été beaucoup sollicitée pour les évaluations d'incidence Natura 2000 (EIN2000), mais les porteurs de projets ne savent pas toujours ce qu'il en relève.

Séléna Rolando énonce en quoi cela consiste : quand un projet est en cours de montage et qu'il se situe dans le périmètre du site Natura 2000, il faut vérifier si ce type de projet est dans la liste qui soumet à EIN2000. La chargée de mission est consultée pour porter à connaissance sur les habitats et espèces concernés par le projet ainsi que de la cartographie, mais ne réalise pas le dossier d'EIN à la place du porteur de projet et ne donne pas d'avis sur le dossier. A savoir que les listes et le dossier à compléter sont disponibles sur les sites des DDT concernées.

Roger Travier demande si le PLU est soumis à évaluation d'incidence.

Séléna Rolando répond que généralement oui. **Roger Travier** précise alors qu'il y a une réunion à Mialet à ce sujet bientôt.

5 - Temps d'échange et questions

Intervention de **Roger Travier** : Il existe un projet de mise sous protection biotope (APPB) pour le pont des Abarines. La zone est sur le site Natura 2000, est-ce que l'animatrice est concernée ?

Anne Salvado précise que les APPB relèvent du régional et non de Natura 2000, donc plutôt de la DDT. Elle rappelle qu'il y a une stratégie nationale pour les aires protégées, avec des objectifs de protection forte et des réunions ont eu lieu avec les DDT pour proposer des projets et zonages. La DDTM Gard a envoyé des courriers électroniques aux acteurs et partenaires pour faire remonter les idées et besoin. **Rénald Vagner** précise que l'écrevisse à pattes blanches et le barbeau méridional peuvent aider à la justification de cet APPB.

Jean Hannart aborde la problématique du long temps d'attente pour avoir son dossier de projet d'ABC accepté par le Parc national des Cévennes.

Tom Rossignol informe que le Parc lance 3 ABC par ans, mais qu'en effet la liste d'attente est grande.

Jean Hannart exprime un agacement face au refus alors qu'il estime nécessaire la réalisation d'un atlas sur les communes de la vallée, afin de savoir quelles espèces sont présentes et à mettre en valeur.

Pierre Plagnes s'interroge sur le système de sélection en demandant si les communes en cœur de parc sont prioritaires.

Tom Rossignol précise que non ce n'est pas un critère, étant donné que les ABC cette année sont lancés sur les communes de Trèves, Villefort et Bédouès-Cocurès.

Anne Salvado informe que les animateurs/trices Natura 2000 peuvent être impliqués sur les ABC dans le cadre des habitats et espèces d'intérêt communautaires seulement.

Jean Hannart ajoute qu'il faudrait préciser l'articulation entre les structures environnementales en place sur le territoire ainsi que leurs missions afin d'y voir plus clair.

Anne Salvado clôt cette discussion en indiquant que c'est l'OFB qui ouvre des appels à projets relatifs aux ABC

Roger Travier indique avoir pu travailler sur l'ABC en place sur la commune de Saint-Germain-de-Calberte et évoque ne pas avoir vu l'animatrice Natura 2000 lors des réunions.

Séléna Rolando répond avoir été impliquée durant la phase de réalisation du plan d'action en novembre dernier.

Anne Salvado appuie que les animateurs/trices Natura 2000 ne peuvent pas être présents sur toutes les phases de mise en œuvre d'un ABC pour des raisons de temps et de mission.

Jean Hannart informe le COPIL que le bureau actuel accueillant l'animatrice Natura 2000 est soumis à une procédure de vente par la Communauté de Communes et que la mairie souhaite le racheter pour maintenir la chargée de mission proche de son site.

Séléna Rolando explique que les sites Natura 2000 proches et les partenaires échangent beaucoup entre eux et sont des acteurs impliqués et solides.

Anne Salvado appuie sur l'importance des formations pour les chargés de mission Natura 2000 afin qu'ils gagnent en compétence et diversifient leurs missions.

Juan Pablo Rodriguez donne l'exemple de la journée d'identification d'exuvies qui a eu lieu dans les locaux de Biosphéra du SHVC, et qui a réuni les chargés de mission de 3 sites ainsi qu'un expert en odonate du conseil départemental et des bénévoles afin de se former sur ce taxon.

Christine Reboul demande si la dotation sur les aménités rurales est automatiquement reconduite chaque année, car la commune de Moissac-Vallée-Française a des projets en cohérence avec la vocation de ces fonds.

Séléna Rolando et **Anne Salvado** affirment que c'est le cas tant que la commune répond aux critères d'éligibilité. Des plaquettes à ce sujet sont mises à disposition (*cf. plaquettes dotation en pièces jointes*), et le tableau récapitulatif des montants versés aux communes sera communiqué puisqu'il est dans la présentation (*cf. présentation en pièce jointe*).

Jean Hannart fait remarquer la difficulté des éleveurs de volaille à perdurer sur le site compte-tenu de la réglementation stricte.

Séléna Rolando relève que cette problématique sort du cadre Natura 2000, et que des réunions pourraient être mise en place pour en discuter avec les partenaires impliqués.

Séléna Rolando et **Pierre Plagnes**, remercient les membres de leur participation et clôturent ce 19e comité de pilotage.

ANNEXE :

Feuille d'émargement du Comité de Pilotage de la Vallée du Gardon de Mialet – 09 décembre 2025



Cofinancé par
l'Union européenne



La Région
Occitanie
Pyrénées-Méditerranée



Feuille d'émargement : Comité de pilotage 09-12-2025

Site Natura 2000 N°FR9101367 « Vallée du Gardon de Mialet »

Nom Prénom (En Majuscule)	Structure	Signature
ROLANDO Séleïna	CM N2000 VGM	
VAGNER Rénald	technicien rivière EPTB gard	
VILDEYROLH Patrick	Haute et Mièvre UF	
BOURRELY Jeannine	CRPF occitanie	
CHANTEPIE Virginie	DDT 48	
Rouilletz Pierre PAïs Mialet	PAïs Mialet	
ANGRE Serge	COOP COM COMM DE CANCAZOU	
ReBoul Christine	Plaine de Roine UF	
Rossignol Ton	Parc naturel des Cévennes	
SALVADO Anne	Région Occitanie	
TRAVIER Roger	FACEM-FNE	
BARBEZANT CELIA	SMVC	
GALLE Frédéric	ONF(48)	
RODRIGUEZ Juan Pablo	SHVC	
yves DESMARET	CD30 - Patrimoine National.	
JULIEN Faivre	Plaine GABRIAC	
JOUVE Jean-Pierre	Fédération du Bandolais du Gard	
Jean HANNAUT	Marne st crete UF	
Pierre GIAGNES	Plaine et Pi Natura	
Cécilia Marchal	CC. CAC-TS	